

5. Langues étrangères

(Obligatoire: deuxième langue nationale et anglais / facultatif: autres langues)

Compétences-clés

- 5.1 Interaction: échanger des informations orales et écrites
- 5.2 Réception: comprendre des informations orales et écrites
- 5.3 Production: fournir des informations orales et écrites
- 5.4 Médiation: transmettre des informations orales et écrites
- 5.5 Connaître et appliquer les bases des langues étrangères

Les objectifs détaillés s'orientent sur le "Cadre de référence européen commun pour les langues", dont on reprend la terminologie spécifique.

5. Langues étrangères

5.1 Interaction: échanger des informations orales et écrites

Idée directrice

Pour le déroulement du travail au sein de l'entreprise, les entretiens et la correspondance sont d'une importance primordiale. Dans les contacts avec les partenaires commerciaux, il faut agir en s'adaptant au client et de manière ciblée. Les échanges oraux et écrits sont également très importants dans le contexte privé. Les employés de commerce sont à même de communiquer avec succès à l'aide de moyens simples, tant dans les domaines privés que professionnels.

Objectif généraux

5.1.1 L'employé de commerce montre sa volonté d'entamer et de mener de brefs et simples entretiens sur des sujets familiers relevant de son champ d'activité professionnel et du domaine privé.

5.1.2 L'employé de commerce est disposé à échanger par écrit des informations sur des sujets familiers relevant de son champ d'activité professionnel et du domaine privé.

5.1.3 L'employé de commerce est volontiers à l'écoute de son interlocuteur, tant dans les domaines privé que professionnel.

Ces objectifs généraux font partie de la matière étudiée à l'école.

5.2 Réception: comprendre des informations orales et écrites

Idée directrice

Dans leur travail, les employés de commerce sont confrontés à des textes oraux et écrits les plus divers. Ils ont suffisamment développé leurs compétences linguistiques pour pouvoir comprendre des textes simples et courants sur des sujets familiers concernant leur environnement professionnel.

Objectifs généraux

5.2.1 L'employé de commerce montre de l'intérêt pour les informations orales diffusées par les médias et est disposé à écouter ses interlocuteurs de langue étrangère lors d'entretiens et de présentations.

5.2.2 L'employé de commerce montre de l'intérêt pour des textes écrits en langue étrangère.

Ces objectifs généraux font partie de la matière étudiée à l'école.

5. Langues étrangères

5.3 Production: fournir des informations orales et écrites

Idée directrice

Dans la vie professionnelle, les textes oraux et écrits standard jouent un rôle important. Les employés de commerce sont capables d'utiliser les types simples de tels textes, afin de fournir des informations.

Objectifs généraux

5.3.1 L'employé de commerce est en mesure d'effectuer une présentation orale et de prendre position sur un sujet.

5.3.2 L'employé de commerce est disposé à exécuter de manière autonome de petits travaux écrits, en utilisant les outils idoines.

Ces objectifs généraux font partie de la matière étudiée à l'école.

5.4 Médiation: transmettre des informations orales et écrites

Idée directrice

Les employés de commerce évoluent dans un environnement plurilingue. Ils contribuent au flux des informations et à la compréhension par-delà les frontières linguistiques. Le développement de la capacité de transmettre des informations dans une autre langue fait partie de la formation.

Objectif général

5.4.1 L'employé de commerce montre de l'intérêt à jouer le rôle d'intermédiaire entre partenaires de langues différentes.

Cet objectif général fait partie de la matière étudiée à l'école.

5.5 Connaître et appliquer les bases des langues étrangères

Idée directrice

La communication en langue étrangère avec des personnes de Suisse et de l'étranger est, pour beaucoup d'employés de commerce, un aspect essentiel de leur activité quotidienne. Elle contribue à leur succès personnel et professionnel, ainsi qu'à celui de l'entreprise. Dans le monde des affaires, il est souvent indispensable que les employés de commerce sachent communiquer au moins dans une deuxième langue nationale et dans une autre langue étrangère. Les employés de commerce disposent des connaissances nécessaires pour pouvoir comprendre ces langues et les parler.

Objectif généraux

5.5.1 L'employé de commerce montre son intérêt à approfondir et à élargir ses connaissances linguistiques.

5.5.2 L'employé de commerce est conscient des difficultés linguistiques et est disposé à les surmonter à l'aide de moyens auxiliaires adéquats.

Ces objectifs généraux font partie de la matière étudiée à l'école.